



*Secteur universités*

Le 30 janvier 2007

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### A propos de l'hypothèse de fusion des universités de l'Académie Louvain

Le secteur CNE des universités a pris connaissance de l'annonce d'une réflexion menée par les directions des universités de l'Académie Louvain sur un projet de fusion des quatre universités composant cette Académie : les FUCAM (Mons), les FUNDP (Namur), les Facultés universitaires St-Louis (Bruxelles) et l'UCL (Louvain-la-Neuve/Bruxelles).

Il est compréhensible qu'un vent de panique ait soufflé parmi les personnels des universités, notamment en raison du manque d'information des délégations syndicales des personnels CNE de ces universités.

Ces délégations syndicales, réunies ce mardi 30 janvier 2007, tiennent à indiquer aux personnels des différentes institutions qu'il n'y a aucune raison de s'alarmer.

Tout d'abord parce que le projet prendra du temps et que cette fusion n'est pas pour demain.

Ensuite, parce que ce processus - qui est dans la ligne du décret de Bologne du 31 mars 2004 - doit bien sûr être encadré par des consultations légales et par des négociations sociales **préalables** à toute décision.

En effet, face à une telle modification de structure, il est évident que les Conseils d'entreprise des institutions universitaires concernées devront être saisis d'une demande **d'avis formel** sur ce projet. Avis qui ne sera donné qu'après avoir organisé une grande consultation des personnels des universités impliquées. Tout cela prendra du temps...

Par ailleurs, une négociation en bonne et due forme entre les directions des universités et les délégations syndicales des personnels devra acter dans une convention collective le principe du maintien du volume de l'emploi des universités fusionnées ; elle devra aborder la question de l'harmonisation des statuts des personnels et des politiques de personnel de cette future entité ; elle devra également examiner les questions de démocratie de fonctionnement de la future université : la fusion projetée devra apporter un plus sur toutes ces questions, sans qu'aucune des quatre universités ne se sente la « succursale » d'une autre.

Dans ce sens, les délégations syndicales CNE des personnels vont adresser dans les prochains jours une demande aux Recteurs et Présidents des Conseils d'administration des quatre universités concernées, d'installer un lieu de concertation sociale de l'Académie Louvain sur ce projet de fusion et sur d'autres projets déjà examinés actuellement.

Contact :

*Secteur CNE des Universités : Agnès Namurois - J. Palange 0473 97 37 44*  
*CNE-FUCAM : Rocco d'Amore 0479 93 04 62*  
*CNE-FUNDP : Isabelle Laloy 0476 34 20 06*  
*CNE-UCL : Lahoucine Tazribine 0475 37 46 87*